# Olivier Reverdin, « Une initiative insidieuse : une question posée prématurément », *Journal de Genève* (24 juin 1953)

|  |
| --- |
| [fr] Publié dans le *Journal de Genève*, quotidien libéral-conservateur de référence, cet article du 24 juin 1953 est signé par Olivier Reverdin (1913–2000), historien, diplomate correspondant parlementaire et futur conseiller aux États genevois. L’auteur y démonte l’initiative du Parti du Travail contre le CERN, qu’il juge confuse, excessive et dangereuse pour la recherche scientifique. Il alerte sur les conséquences possibles pour l’Université de Genève et les coopérations internationales, et rappelle que les décisions relevant de la neutralité sont fédérales. Défendant une vision ouverte et responsable de la neutralité suisse, il invite à rejeter le texte par prudence démocratique et par ambition intellectuelle. |
| [de] Veröffentlicht im *Journal de Genève*, einem führenden liberal-konservativen Blatt, wurde dieser Artikel vom 24. Juni 1953 von Olivier Reverdin (1913–2000), Historiker, Diplomat, Parlamentskorrespondent und späterer Genfer Ständerat, verfasst. Reverdin kritisiert die kommunistische Initiative gegen das CERN als unklar und gefährlich für den wissenschaftlichen Fortschritt. Er warnt vor den Folgen für die Universität Genf und die internationale Zusammenarbeit und betont, dass Fragen der Neutralität Bundessache seien. Mit einem Plädoyer für eine offene, verantwortungsvolle Schweizer Neutralität ruft er zur Ablehnung der Initiative auf. |
| [it] Pubblicato sul *Journal de Genève*, quotidiano di riferimento liberale-conservatore, questo articolo del 24 giugno 1953 è firmato da Olivier Reverdin (1913–2000), storico, diplomatico, corrispondente parlamentare e futuro consigliere agli Stati ginevrino. Reverdin smonta l’iniziativa comunista contro il CERN, giudicandola vaga, eccessiva e dannosa per la libertà della ricerca. L’autore mette in guardia contro le sue conseguenze per l’Università di Ginevra e le collaborazioni internazionali, sottolineando che le decisioni sulla neutralità spettano alle autorità federali. Sostiene una visione positiva della neutralità elvetica e invita a respingere l’iniziativa per ragioni sia scientifiche che democratiche. |
| [en] Published in the *Journal de Genève*, a leading liberal-conservative daily, this 24 June 1953 article is written by Olivier Reverdin (1913–2000), a historian, diplomat, parliamentary correspondent and future Geneva representative to the Swiss Council of States. Reverdin criticizes the communist initiative against CERN as vague, overreaching, and harmful to scientific freedom. He warns that it could jeopardize international collaboration and Geneva’s academic future, arguing that neutrality decisions are a federal matter. Advocating for a positive and pragmatic understanding of Swiss neutrality, he urges voters to reject the proposal for the sake of scientific progress and democratic clarity. |

Le corps électoral genevois risque de prendre dimanche une décision intempestive et malheureuse. L’initiative communiste, que d’excellents citoyens, dont le patriotisme et la sincérité ne font pas de doute, lui recommandent d’accepter, ne concerne pas seulement l’établissement sur le territoire cantonal du Laboratoire européen de physique nucléaire. Sa portée est plus générale. Cela paraît avoir échappé à la plupart de ceux qui la soutiennent. On en vient même à se demander s’ils l’ont tous lue attentivement. En voici le texte :

« L’établissement dans le canton de Genève de tout ou partie d’un institut international effectuant des recherches atomiques ou d’autres travaux dans le domaine de la physique nucléaire est interdit. Tout organisme financé, en tout ou en partie, par des fonds de provenance étrangère à la Suisse est réputé international. Tous actes préparant un tel établissement sont également prohibés. »

Quelle est la signification de ce texte ? Quelles peuvent en être les conséquences ? Il signifie en particulier que l’Institut de physique de l’Université serait « réputé international » s’il recevait des fonds d’Amérique, de l’Unesco ou d’ailleurs, pour poursuivre telle ou telle recherche « dans le domaine de la physique nucléaire ». Or, des recherches de physique nucléaire, on en fait à Genève depuis des années, et on en fera de plus en plus. Des subventions étrangères, notre Université en a plus d’une fois reçu. Sans l’argent américain, il n’aurait pas été possible de créer la station de zoologie expérimentale du professeur Guyénot. C’est d’argent américain qu’a vécu, des années durant, l’Institut des hautes études internationales du professeur Rappard, aujourd’hui fougueux adversaire du Laboratoire de physique nucléaire que l’on se propose de fonder avec de l’argent européen. L’Institut des sciences de l’éducation, d’autres encore, ont également bénéficié de l’aide étrangère.

Il se pourrait fort bien qu’un jour l’Institut de physique, pour entreprendre ou pour poursuivre des recherches de physique nucléaire, ait lui aussi besoin de ressources étrangères, et que ces ressources lui soient offertes par l’Unesco ou par quelque autre organisation publique ou privée. Il devrait les refuser, même si ses recherches portaient sur des phénomènes dont la seule application pratique serait d’ordre médical. L’initiative communiste, devenue loi, lui interdirait en effet de les accepter. Si Berne avait inséré dans sa législation un texte aussi absurde que celui qu’on recommande à notre approbation, il lui faudrait fermer la station expérimentale du Jungfraujoch, où, avec des fonds suisses et étrangers (Unesco), on poursuit depuis des années des recherches sur les rayons cosmiques.

Sachez donc bien que si vous votez oui dimanche, ce n’est pas seulement l’installation à Genève du Laboratoire européen de physique nucléaire que vous empêchez : c’est une porte que vous fermez hermétiquement ; ce sont des développements que vous interdisez à la science genevoise ; ce sont des conceptions étroitement nationalistes que vous faites triompher.

⁂

Le débat cantonal qui s’est institué au sujet de la neutralité est à la fois paradoxal et prématuré. Paradoxal parce qu’il s’agit d’une question fédérale. Elle intéresse le pays entier. Prématuré parce que la question sera débattue au Conseil fédéral, puis devant les Chambres fédérales, et, en cas de référendum, devant le peuple suisse au moment où il s’agira de ratifier la Convention portant création du Laboratoire. Les termes de cette convention ne sont pas encore définitivement arrêtés. Il est certain que s’ils devaient comporter des risques, ou même simplement des inconvénients réels pour la neutralité suisse, le Conseil fédéral et les Chambres refuseraient leur accord.

Repousser l’initiative communiste ne signifie donc pas nécessairement approuver l’établissement du Laboratoire en Suisse. C’est simplement remettre la décision définitive à qui elle appartient : le peuple suisse et ses autorités ; c’est permettre qu’elle soit prise en temps opportun, quand on pourra disposer de toutes les données voulues. Nous n’hésiterions pas à combattre la ratification, et même, le cas échéant, à soutenir un référendum si, dans sa forme définitive, la convention nous paraissait comporter quoi que ce soit que nous jugions contraire à la neutralité, aux devoirs et aux intérêts de la Suisse.

Mais, en l’état actuel de la question, tomber dans le piège tendu par les communistes, voter une loi qui non seulement interdit l’établissement du Laboratoire à Genève, mais risque d’entraver, comme nous l’avons vu, le développement scientifique de notre ville, nous nous y refusons catégoriquement.

⁂

L’attitude des uns et des autres à l’égard du projet de Laboratoire européen de physique nucléaire est surtout une question de tempérament. Ou bien l’on est de nature craintive et pessimiste ; on appréhende les progrès d’une science que l’homme ne maîtrise plus toujours ; on ne songe qu’aux hypothétiques utilisations militaires de découvertes qui, notons-le en passant, se feront ailleurs si elles ne se font pas à Genève ; on imagine les intrigues de l’espionnage, des pressions diplomatiques ; on croit à la guerre, aux bombardements ; et, la crainte guidant, la neutralité servant d’alibi, on considère l’établissement du Laboratoire à Genève comme une catastrophe publique.

Ou bien, optimiste, confiant malgré tout, on envisage les développements que la physique nucléaire ouvre aux sciences en général, et à la médecine en particulier ; on se dit que si elles se font en Suisse, dans un pays qui offre des garanties d’impartialité politique que l’on ne trouve pas ailleurs, ces recherches ne sauraient être détournées de leur but pacifique ; on songe à l’avenir scientifique de Genève, au stimulant que serait pour notre vie intellectuelle la présence de tant de savants de premier ordre, le mouvement d’hommes et d’idées qu’il nous vaudrait ; on est convaincu que, de plus en plus, la science est œuvre de collaboration internationale, et que c’est un honneur d’être parmi les protagonistes de cette collaboration ; on se dit enfin que, s’il y a des risques à courir, ce sont de beaux et nobles risques.

Une chose me paraît évidente : si Genève fait fi des chances inouïes de développement intellectuel et scientifique qui lui sont offertes, elle perdra le droit de se plaindre de l’influence croissante des grandes cités alémaniques, Zurich en tête, sur notre vie nationale. Elle contribuerait en effet à aggraver la rupture d’équilibre qui s’est produite dans le pays au détriment de la Suisse romande. Fatalement, qui craint les risques, qui a peur des initiatives, qui manque de santé et d’audace, qui a rengainé ses ambitions doit se contenter du genre de bonheur qu’a choisi le grillon de la fable.

On nous dit que les autres villes qui ont revendiqué le siège du Laboratoire ont renoncé avec une bonne grâce suspecte à leurs prétentions. Ce n’est pas vrai. Si Genève a été choisie, c’est en raison des avantages scientifiques et pratiques qu’elle offre ; c’est aussi en raison de la neutralité suisse, dont on estime, dans de larges milieux, à l’étranger, qu’elle garantit que le caractère pacifique de l’institution ne pourra être altéré.

N’avons-nous pas le devoir, quand nous le pouvons, de mettre ainsi les avantages de notre neutralité à la disposition de la collaboration internationale ?

⁂

De cette neutralité, on peut avoir une conception négative et égoïste, ou une conception positive. On peut estimer que, par mesure de précaution, elle exige qu’en matière internationale, nous collaborions soit avec tout le monde, soit avec personne. C’est le point de vue qu’exprime explicitement le « Comité national » qui soutient l’initiative communiste. Si on s’en inspirait, la Suisse devrait quitter l’Organisation européenne de coopération économique, l’Union européenne de paiements, et bien d’autres organisations dont ni l’URSS, ni les autres pays communistes ne font partie.

On peut aussi estimer que la neutralité permet la collaboration avec ceux qui y sont disposés, dans la mesure où cette collaboration n’est dirigée contre aucun État, ou groupe d’États ; dans la mesure où elle n’implique pas d’engagements politiques ou militaires qui soient de nature à nous entraîner dans un conflit contre des États qui ne nous auraient pas attaqués.

Or, dans sa forme actuelle, le projet de Laboratoire européen n’implique aucun engagement de cette nature ; et nous pouvons avoir pleine confiance : ni le Conseil fédéral, ni M. Petitpierre n’en prendront aucun. Ils n’ont pas agi à la légère, comme paraissent le croire les adversaires « nationaux » du projet. A-t-on jamais eu à regretter la confiance que l’on a placée en eux ?

Concluons : l’initiative communiste va au-delà de l’interdiction du Laboratoire. La décision relative à la neutralité n’est pas de notre ressort. La poser avant que ne soit définitivement rédigée la convention est prématuré. Ceux dont l’objectif est uniquement d’empêcher, pour des raisons de sécurité, que le Laboratoire ne s’installe à Genève, et ceux qui, pour des motifs parfaitement estimables, appréhendent que des recherches internationales de physique nucléaire soient effectuées dans notre ville auraient dû avoir le courage de lancer leur propre initiative, et d’en fixer intelligemment les objectifs, au lieu de se laisser manœuvrer à la remorque d’une initiative communiste dont l’introduction dans notre législation présenterait de très sérieux inconvénients pour notre avenir scientifique.